

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 277 Subventions (5.200 euros) à l'association La Sierra Prod dans le cadre de l'action culturelle locale (18e) et de la Politique de la Ville.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La Sierra Prod en date du 13 juillet 2016;

Vu l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 4 juillet 2017 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 25 octobre 2017 ;

Vu l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 12 février 2018

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer l'avenant n° 4 à la convention avec l'association La Sierra Prod ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.200 euros est attribuée dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 18e et 3.200 euros pour leur action en Politique de la Ville, à l'association la Sierra Prod, 20 rue Camille Flammarion (18e). Simpa : 8462, 2018-07207 ; 2018-05285.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 4 à la convention triennale d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association La Sierra Prod, dont le texte est joint au présent projet.

Article 3 : Cette dépense de 5.200 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO